

**COMMUNE DE NIVILLAC**  
**Arrondissement de Vannes**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatorze  
Le quinze septembre  
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,  
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie  
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire  
**Date de convocation du conseil municipal : le 5 septembre 2014**

**Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 23 Votants : 24**

**PRESENTS**: Mme AMELINE Yolande- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise - Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

**ABSENTS EXCUSES** : M. BOCENO Julien- M. BRIAND Jean-Yves-  
**ABSENTS NON EXCUSES** : M. CHATAL Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne

**POUVOIR** : M. BOCENO Julien à M. LORJOUX Laurent

**Secrétaire de séance** : M. SEIGNARD Jérôme

**Délibération n°2014D116** : Programme de voirie 2015  
**Demande de subvention auprès du**  
**Conseil Général du Morbihan**

Comme chaque année, la commune va lancer en 2015 un programme de travaux de voirie.

Il se décomposera de la manière suivante :

- Création de fossés sur 6 000 ml soit un coût de 21 000 € H.T.
- Rechargement en bicouche de la route de la Ville Durand vers Bodéno soit une superficie de 5 200 m<sup>2</sup> pour un montant total de 42 120 € H.T.
- Rechargement en bicouche de la RD 176 au village de La Ville au Baud soit une superficie de 3 600 m<sup>2</sup> pour un montant total de 29 160 € H.T.

Le montant total du programme 2015 s'élève donc à 92 280 € H.T.

Pour le financement de cette opération, le Conseil Général du Morbihan est susceptible d'accorder une subvention.

Le Maire propose donc à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de cette instance.

Le conseil municipal, après délibération,

- Décide à l'unanimité de lancer un programme de travaux de voirie pour 2015 pour un montant estimatif de 92 280 € HT,
- Sollicite du Conseil Général du Morbihan l'octroi une subvention pour le financement de l'opération,
- Donne pleins pouvoirs au Maire pour signer les documents qui se rapporteront à ce programme.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GUIHARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20140915-2014D116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2014  
Publication : 17/09/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.